

COMMUNE de BONDIGOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
30 septembre 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le trente septembre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 24 septembre 2021

Nombre de Membres : 15- en exercice 12-présents 12-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Corinne LEROY, Véronique PONSOLLE, Philippe ROMAIN, Eric GEORGES, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN.

Absents excusés : Michel GAIO, Christophe ROUX, Véronique BONHOMME.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/07/2021.
- 2- Décision Modificative n°2 BP communal 2021.
- 3- Point d'eau au City Park.
- 4- Colis et repas des aînés.
- 5- Incendie presbytère.
- 6- DOB sur les futurs travaux (salle des fêtes, parking salle des fêtes, trottoirs Route de Montvalen,...)
- 7- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/07/2021.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 juillet 2021 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Décision Modificative n°2 BP communal 2021

Monsieur informe le Conseil Municipal que pour pouvoir passer l'écriture correspondant au dépôt de garantie pour la location du distributeur automatique de pain, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 275 : dépôts et cautionnements versés		420.00 €
Total D 27 : Autres immobilisations financières		420.00 €
D 202 : Frais liés à la réalisation des documents	420.00 €	

d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		
Total D 20 : Immobilisations incorporelles	420.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 rattachée au BP communal 2021 telle que présentée ci-dessus.

3- Point d'eau au City Park

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande qui lui a été faite pour la réalisation d'un point d'eau potable au City Park.

Les membres sont favorables à cette requête. Thierry PEREZ précise qu'il faudra prévoir une vanne d'arrêt pour la mise hors gel en hiver. Vivian RUBIO propose que le robinet soit un bouton presseur pour éviter le gaspillage d'eau.

M. le Maire prend note de ces observations et va contacter un professionnel dédié pour la faisabilité et le coût des travaux.

Arnaud VIDALLET, ouvre une parenthèse, en précisant que le lavoir à proximité du City Park est envahi de guêpes (toiture), ce qui peut être dangereux. Vivian RUBIO dit qu'il existe des traitements et se charge de communiquer au secrétariat de la Maire les coordonnées de l'entreprise de désinsectisation.

4- Repas et colis des Aînés

M. le Maire demande à Nathalie SOURBIER-CAZELLES et Géraldine DELBOY de commencer à réfléchir sur le prochain colis de fin d'année distribué aux Aînés de 80 ans et plus de la Commune.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES et Géraldine DELBOY informe M. le Maire qu'elles ont commencé à y travailler.

Considérant l'amélioration de la situation sanitaire et si cela est toujours le cas, M. le Maire propose de relancer le repas des Aînés. Après concertation, la date retenue est le 15 janvier 2022.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES et Géraldine DELBOY sont chargées de l'organisation de la journée (traiteur, animation...)

Seront présents à cette journée avec M. le Maire, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Géraldine DELBOY, Véronique PONSOLLE, Pascal LUGAN, Corinne LEROY.

5- Incendie Presbytère

M. le Maire rappelle les faits de l'incendie criminel qui a eu lieu le 23 septembre sur le bâtiment du Presbytère.

L'appartement T5 a été partiellement détruit (partie jour et une partie de la charpente étage).

Une visite sur les lieux a eu lieu le 24 septembre 2021 à 10h avec l'expert et l'assureur. A la suite de la visite, il a été constaté que les appartements T3 RDC et Etage n'avaient pas subis de dommages. Les locataires respectifs ont pu réintégrer leur logement. Pour le T3 du haut dès le 24 septembre et le lendemain pour le T3 RDC après levée des scellés.

M. le Maire précise que l'assurance prendra en charge la perte du loyer du T5 sur une période de 1 an maximum.

Suite à la visite, l'expert a estimé l'indemnité à environ 110 à 115 000.00 €.

- 80% de l'indemnité sera versée immédiatement sans production de factures
- 20% (franchise vétusté) sera versée sur production de factures (sauf pour le lot électricité)

Après avoir exposé la situation, M. le Maire ouvre une discussion sur la reconstruction et propose deux options à valider lors du prochain Conseil Municipal.

Option 1- Reconstruction à l'identique de l'appartement.

Option 2- Reconstruction avec un changement de destination du T5. En lieu et place du logement T5 le local technique de l'employé communal. Sachant qu'une partie du logement pourrait être récupérée en l'état car intacte (sanitaire, pièces de stockage). Pour cette option, M. le Maire donne lecture de son courrier adressé à l'assureur et de la réponse favorable de ce dernier pour une reconstruction avec changement de destination.

M. le Maire argumente cette option par un premier point positif qui serait de récupérer le local technique existant accolé à la salle des fêtes pour en faire les annexes de celle-ci, à savoir vestiaires, hall d'entrée, salle de stockage, sanitaires et ainsi de l'agrandir et/ou de la rénover en réduisant le coût des travaux de manière significative.

Le deuxième point positif serait de pouvoir prévoir également une alternative au stockage du matériel du Comité des fêtes qui est à l'heure actuelle dans des conteneurs sur l'emprise de la station d'épuration dont la compétence est passée à Réseau31. Cette situation pose en effet un double problème d'ordre sanitaire et d'occupation de biens d'autrui qui a terme devra être résolu.

Enfin, un sanitaire pourrait être créé avec un accès par l'extérieur qui pourrait être mis à disposition du public et servir lors des manifestations ce qui permettrait de ne plus louer de cabine de WC autonome.

Après l'exposé du Maire, Véronique PONSOLLE soulève la perte financière (loyer) si non reconstruction de l'appartement T5. Le Maire répond que l'élaboration d'un budget communal repose sur les dotations de l'Etat et les contributions directes. La perte de ce loyer ne compromet aucunement l'équilibre budgétaire de la Commune. De plus, s'il devait y avoir un changement d'affectation de la reconstruction cela devrait permettre une économie d'au moins 50 % sur les travaux de la future salle des fêtes et nous exonérer de la construction d'un local de stockage pour le Comité des Fêtes.

Véronique PONSOLLE demande également si les travaux de la salle des fêtes consisteraient à démolir l'existant et à reconstruire ou à reprendre et modifier l'existant considérant qu'il y a des fissures. M. le Maire répond que plusieurs options devront être envisager.

6- DOB sur les futurs travaux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de création du parking de la salle des fêtes prévus sur le Pool Routier 2019-2021 ont été reportés à plusieurs reprises car des travaux plus urgents ont dû être réalisés.

M. le Maire précise que sur le programme du dernier Pool Routier (3 ans terme le 31/12/2021) il reste environ 22 000.00 €. Il y a possibilité de reporter cette somme pour un an qui viendrait s'ajouter à l'enveloppe du nouveau Pool Routier de 59 000.00 € (pour 3 ans).

Le coût du parking s'élève à environ 58 000.00 € donc la totalité de l'enveloppe du Pool Routier attribué pour 3 ans.

Michel GAIO demande au Maire de vérifier si le devis des travaux du parking de la salle des fêtes ne devra pas être actualisé considérant la hausse du coût des matériaux. M. le Maire va se renseigner.

Géraldine DELBOY, si les travaux du parking de la salle des fêtes ne sont pas réalisés, quels sont les travaux de voiries qui devraient être entrepris ?

Le Maire, il faudrait reprendre la Rue de l'Escalère mais pas avant que l'effacement des réseaux ne soit fait.

Pascal LUGAN signale le mauvais état du Chemin du Lavoir, il faudrait agir avant que la structure ne se dégrade davantage.

Michel GAIO signale le problème des camions de gros gabarit (38T) qui empruntent fréquemment le Chemin de Tirecrabe (RD87) et détériorent la chaussée. M. le Maire va faire une demande au Secteur Routier de Villemur-sur-Tarn gestionnaire de la voirie départementale.

Concernant les futurs travaux à prévoir, M. le Maire rappelle le mauvais état des trottoirs dans le village et notamment Route de Montvalen.

Après cette présentation, M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir réfléchir pour la prochaine réunion, sur :

- Le devenir de l'appartement T5 : reconstruction à l'identique ou changement d'affectation ?
- Les travaux de réfection des trottoirs de la Route de Montvalen ?
- La réalisation du parking de la salle des fêtes ?

7- Questions Diverses

M. le Maire réinvite les membres du Conseil à réfléchir sur le devenir du local commercial à savoir vendre ou conserver le bâtiment ?

Michel GAIO dit que le bâtiment va nécessiter de lourds travaux notamment sur la toiture donc cela va engendrer des dépenses importantes.

La réflexion reste ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire, Didier ROUX.

